

# MANUTENTION AVANT L'ÉLIMINATION

CE CHAPITRE DÉCRIT LA MARCHE À SUIVRE ADÉQUATE POUR :

- le retrait des animaux morts
- l'entreposage
- le nettoyage
- la biosécurité.

Quelle que soit la méthode d'élimination, tous les cadavres d'animaux doivent être manipulés de manière sûre, efficace et immédiate afin de diminuer les risques de propagation des maladies et de contamination de l'environnement.

## RETRAIT DES ANIMAUX MORTS

Le retrait des animaux morts des bâtiments d'élevage peut parfois être problématique, surtout si les animaux sont gros. Idéalement, on a tenu compte de ce problème lors de la conception du bâtiment, mais cela n'est parfois pas le cas.

Pour les zones pouvant poser problèmes (comme les box de mise bas dans un coin éloigné d'une grange, les box pour les chevaux, etc.), réfléchissez aux méthodes de dégagement possibles et discutez-en avec tous les intéressés.

En vertu du règlement 106/09 pris en application de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs*, l'exploitation d'élevage doit disposer des animaux morts dans les 48 heures de leur décès en ayant recours aux services d'un ramasseur d'animaux morts certifié, ou encore par compostage, incinération, dépôt dans des conteneurs d'élimination ou enfouissement.

Les animaux morts peuvent également être envoyés à digesteur anaérobie ou un lieu d'élimination de déchets approuvé, à une installation d'élimination autorisée en vertu de la *Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments* ou à un vétérinaire en vue d'une autopsie. Comme pour le déplacement des carcasses de bovins, cette activité exige un permis fédéral touchant les MRS.

## ENTREPOSAGE

Dans des conditions très précises, les éleveurs peuvent désormais entreposer les cadavres d'animaux pendant plus de 48 heures avant de les éliminer. Cela peut permettre aux éleveurs et aux ramasseurs de réaliser quelques économies et leur donner une certaine souplesse en permettant que les carcasses soient :

- ▶ déplacées et entreposées sur une autre exploitation agricole appartenant à l'éleveur ou
- ▶ transportées chez un autre agriculteur en attendant d'être recueillies par un ramasseur autorisé.



Il peut être difficile de retirer les cadavres de gros animaux se trouvant dans des endroits confinés. Planifiez l'aménagement des installations et l'équipement avec soin pour éviter les conditions de retrait difficiles.

À l'endroit choisi, les carcasses peuvent être entreposées :

- ▶ pendant 14 jours au maximum si elles sont réfrigérées ou
- ▶ pendant 240 jours au maximum si elles sont congelées.

Les carcasses doivent être entreposées de manière à ne pas être visibles du public et à les protéger des animaux détritivores et autres organismes nuisibles. Comme le stipulent les règlements, toute carcasse qui commence à se décomposer doit être immédiatement éliminée.

### ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE

Il peut être utile, pour rendre le ramassage ou toute autre méthode d'élimination plus efficace en termes de main-d'œuvre, de ressources et de coûts, d'entreposer les cadavres d'animaux au froid. Cette option donne beaucoup plus de souplesse; en effet, sans entreposage frigorifique, le délai entre le décès et l'élimination obligatoire est de 48 heures au maximum.

#### Exigences minimum pour une installation d'entreposage frigorifique ou de congélation

- évite toute fuite
- empêche toute activité des charognards et des insectes
- dissimule la carcasse à la vue du public
- maintient la réfrigération (entreposage frigorifique) ou garde la carcasse congelée

#### Réfrigération mécanique

Un réfrigérateur sur l'exploitation est avantageux pour l'éleveur et le fondoir. Il diminue la nécessité d'éliminations ou de collectes fréquentes, et le ramasseur pourrait venir ramasser les cadavres plus volontiers car le réfrigérateur lui garantit une plus grande quantité de carcasses de meilleure qualité.

Les dimensions extérieures d'un réfrigérateur pour les éleveurs dont l'exploitation produit plus de 500 cadavres de truies de naissance-élevage ou l'équivalent, doivent être d'environ 2,4 m × 2,4 m × 2,2 m (8 pi × 8 pi × 7 pi 6 po). Ce type de réfrigérateur étant très grand, il offre une grande facilité de déplacement des carcasses dans l'appareil.

#### Congélateurs-chambres

On peut aussi utiliser un congélateur-chambre, qui peut permettre le recueil de cadavres d'animaux dans des contenants plus grands. Cette option est probablement la plus coûteuse, mais elle peut comporter d'excellents avantages pour la main-d'œuvre, car elle permet le déplacement des carcasses sur des palettes ou dans des bacs.

Les congélateurs-chambres coûtent cher, mais ils sont un moyen efficace d'entreposer les carcasses avant l'élimination.



### Congélateurs commerciaux

Il existe des congélateurs spéciaux. Ces appareils doivent être placés sur une dalle de béton isolée et, idéalement, permettre le vidage mécanique.

Leurs frais d'exploitation varient beaucoup et dépendent de la quantité de cadavres d'animaux, de la température de ces derniers lorsqu'on les y met, de la fréquence à laquelle on les ouvre et de la température à laquelle on garde l'appareil.

### Congélateurs bahuts domestiques

Les congélateurs commerciaux peuvent être trop coûteux pour la quantité de cadavres d'animaux produite. Un congélateur bahut domestique peut convenir.

Le coût d'achat et d'exploitation de plusieurs congélateurs bahuts domestiques peut être plus économique que celui des gros appareils. Ils pourraient être employés selon les besoins, en fonction du nombre de cadavres d'animaux. Les gros congélateurs bahuts domestiques ont un volume de 0,71 à 0,76 mètre cube (25 – 27 pi. cu.)

Le principal problème que posent ces congélateurs est le retrait des animaux de l'appareil. Une potence manuelle, comme celles dont on se sert pour soulever les moteurs, peut sortir les carcasses d'un congélateur bahut en les soulevant.

Il faut également des contenants profilés qui peuvent être placés dans le congélateur, de sorte que le contenu entier puisse être sorti plus facilement. Le contenant idéal est un bac de recyclage en plastique ou un seau profilé.

Pour la plupart des éleveurs, il suffit d'un congélateur. En raison de la densité des cadavres d'animaux, un congélateur ne peut accueillir, raisonnablement, que 400 kg de carcasse par mètre cube (25 lb par pied cube) de capacité de volume déclarée.

Il faut nettoyer et désinfecter un congélateur chaque fois qu'on le vide.

Les contenants réfrigérés commerciaux facilitent la manutention des cadavres d'animaux congelés.



**Un congélateur domestique peut servir à entreposer les cadavres d'animaux congelés de façon temporaire.**

## NETTOYAGE

Si le décès est attribuable à des agents pathogènes ou qu'on soupçonne qu'il le soit, il est important de nettoyer et de désinfecter les zones qu'a touchées l'animal afin de diminuer les risques de propagation de la maladie. Tout équipement qui a servi à transporter la carcasse, ainsi que les lieux d'entreposage doivent être nettoyés et désinfectés.

Voici des conseils de nettoyage importants :

- enlever tout fumier et litière
- nettoyer et épousseter le plafond, les murs, les poteaux et l'équipement
- racler et balayer les planchers
- retirer toute nourriture qui reste dans les mangeoires
- pour un résultat optimal, laver minutieusement l'endroit avec une solution nettoyante avant de désinfecter
- laisser tremper les endroits très sales pendant 30 minutes, puis racler ou balayer les matières organiques.

**Éliminez tout le fumier et toute la litière si vous soupçonnez que la mort a été causée par des agents pathogènes qui peuvent propager une maladie.**

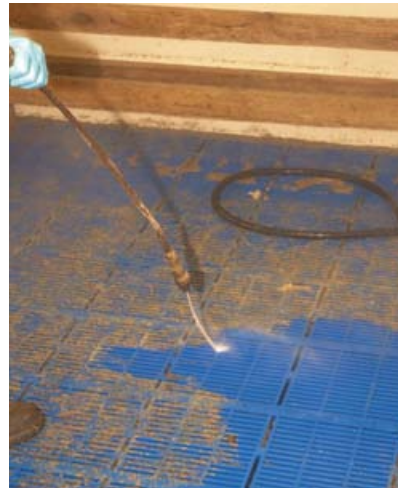




Nettoyer et épousseter toutes les surfaces.



Laver toutes les surfaces avant de les désinfecter.



Les désinfectants sont seulement efficaces sur les surfaces propres, exemptes de terre ou de débris organiques.

Il est également à souligner que :

- les désinfectants ne sont pas efficaces en présence de matière organique
- le nettoyage peut tuer de 85 à 95 % des microbes.

Voici des désinfectants communs :

- acide citrique
- acide acétique (2 %)
- chlore (eau de Javel)
- acide sulfamique
- Virkon® (monopersulfate de potassium à 21,4 %)
- Germ Kill® (et autres iodophores acides).

## BIOSÉCURITÉ

Les carcasses peuvent constituer un danger pour les humains et les autres animaux. Si on n'isole pas et on ne manipule pas prudemment les animaux malades, ils peuvent propager des agents pathogènes aux autres animaux. Pendant la décomposition, ils peuvent contaminer le sol, l'air et l'eau et nécessitent une manutention particulière.

Pour minimiser la contamination de la propriété et le risque de propagation des maladies :

- éliminer un animal mort dans les 48 heures de son décès
- appeler un ramasseur autorisé pour qu'il vienne chercher l'animal mort ou choisir une méthode d'élimination adéquate de l'animal à la ferme
- nettoyer et désinfecter la zone une fois la carcasse enlevée
- porter des vêtements protecteurs lorsqu'un manipule des carcasses
- mettre les carcasses dans des contenants à l'épreuve des organismes nuisibles jusqu'au moment de leur élimination.



Les PGO relatives à la biosécurité diminuent les taux de mortalité.